

# Comprendre ma couverture



## Retrait de fournisseurs de soins de santé

La Sun Life retire parfois de sa liste des fournisseurs de soins de santé, des cliniques, des établissements ou des fournisseurs d'articles médicaux (ci-après « fournisseurs »). Nous cessons alors de traiter les demandes de règlement pour les services et articles provenant de ces fournisseurs. Nous arrêtons aussi de verser des règlements s'y rapportant. Les fournisseurs sont ensuite placés sur la liste des « fournisseurs retirés » de la Sun Life.

## Mise à jour des fournisseurs rayés de la liste

Nous actualisons régulièrement notre liste. Pour voir les nouveaux fournisseurs retirés de la liste, vous devez ouvrir une session sur le site Web protégé par un mot de passe, **masunlife.ca**.

Nous vous recommandons de consulter la liste périodiquement. Vous éviterez ainsi de traiter avec un fournisseur retiré de la liste, ce qui entraînerait le refus de votre demande.

## Nous vous tiendrons au courant

Lorsque nous supprimons un fournisseur de soins de santé, nous vous envoyons une lettre si vous avez soumis une demande de règlement pour ce fournisseur au cours de la dernière ou des deux dernières années, selon les particularités de votre régime.

## Pourquoi certains fournisseurs doivent-ils être retirés de la liste ?

Il importe que seules les demandes de règlement admissibles soient traitées et donnent lieu à un règlement. Nous pouvons ainsi mieux vous protéger – vous et votre employeur – et mieux protéger votre régime de garanties collectives.

## Des questions? Nous sommes là pour vous aider.

Communiquez avec le Centre de service à la clientèle au 1-800-361-6212, du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h HE.